

## **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAN NICOLAO DU 06 FÉVRIER 2021**

### **Présents :**

Marie-Thé OLIVESI, **Maire** ;  
Monique BERGHMAN, déléguée spéciale ;  
Charles COLOMBANI, maire adjoint ;  
Laëtitia CRISTELLI, conseillère ;  
Jennyfer CRUCIANI, conseillère ;  
Marcelle FIORENTINI, adjointe ;  
Jean-Paul LOVISI, maire adjoint ;  
Marie-Toussainte MARCHI, maire adjoint ;  
Laëtitia MAURIZI, conseillère ;  
Jean-Paul PIEVE, conseiller ;  
Jean-Luc TRISTANI, maire adjoint.

### **Excusés et représentés :**

Marie-Anne GOZZI, conseillère  
Julien LOUBIERE, conseiller

Procuration à Marie-Thé OLIVESI,  
Procuration à Jennyfer CRUCIANI,

### **Absents et excusés :**

Bernard MARCHETTI, conseiller ;  
Noël POZZO DI BORGO, conseiller ;  
Antoine SANTINI, conseiller ;  
Jean-David SOMMOVIGO, conseiller.

### **Absents non excusés :**

Vannina ANGIUS-BLASI, conseillère ;  
André SIMONPAOLI, conseiller.

A 14H40, après avoir procédé à l'appel des conseillers, le quorum étant atteint, le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, salue les 10 élus présents, et ouvre la séance.

Elle indique :

- que Marie-Anne GOZZI et Julien LOUBIERE, conseillers excusés, ont respectivement donné procuration à Marie-Thé OLIVESI et à Jennyfer CRUCIANI,

- que Bernard MARCHETTI, Noël POZZO DI BORGO, Antoine SANTINI et Jean-David SOMMOVIGO, conseillers, se sont excusés.

Elle propose au Conseil qui l'accepte, la désignation de Madame Laëtitia MAURIZI, conseillère, en qualité de secrétaire de séance.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI demande aux conseillers, l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour de cette séance les deux points suivants :

- un dossier portant sur les travaux à réaliser en matière de lutte contre les incendies, pour lui permettre de solliciter les financements et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021 ;
- pour des raisons humanitaires, une motion pour le rapprochement et le transfèrement de MM ALESSANDRI et FERRANDI dans un des deux centres de détention situés en Corse.

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil reconnaît l'urgence à délibérer au cours de cette séance sur ces deux points.

## **1. Approbation des procès-verbaux des séances des 26 novembre et 04 décembre 2020.**

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal les procès-verbaux des deux précédentes séances, qui leur ont été transmis pour examen le 1<sup>er</sup> février dernier.

A l'unanimité des membres présents et représentés, les procès-verbaux des 26 novembre et 04 décembre 2020 sont approuvés.

## **2. Compte rendu des décisions prises depuis le 04 décembre 2020.**

Madame le Maire fait savoir que, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par ce Conseil, depuis la séance du précédente,

- elle a signé :
  - avec la SOCIETE CORSE TRAVAUX, ayant pour sous-traitant la SARL AREA EQUIPEMENT, le marché relatif à la rénovation de deux courts de tennis pour 151.974,35€ ;
  - avec la SOCIETE SANTINI TP, l'accord cadre pour la réalisation de travaux pour 220.000€ TTC ;
- elle a organisé une réunion de pré-chantier pour planifier les travaux de réfection du réfectoire et de la cuisine de l'école, qui seront achevés avant la fin de ces vacances scolaires ;
- elle a fait distribuer à tous les élèves des masques dans le contexte de lutte contre la COVID 19.

Madame Marie-Thé OLIVESI fait savoir qu'une réunion s'est déroulée le 20 janvier dernier en Mairie avec M. O. SORBA, Président de la Société URBA DEVELOPPEMENT, avec laquelle notre Commune a signé un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage et Madame V. VENTURINI de l'Agence URBA NOVA attributaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la révision de notre PLU. Elle insiste sur la difficulté de l'exercice car le document à élaborer doit être d'une part en conformité avec les textes législatifs -loi littoral, loi Elan, loi montagne...) et d'autre part être compatible notamment avec le PADDUC.

Monsieur Charles COLOMBANI confirme qu'il est impératif d'assurer la sécurité juridique de ce document d'urbanisme qui constituera l'expression des choix d'organisation et de développement de notre commune. Il annonce qu'avec Madame le Maire, il a été convenu que lors d'un prochain Conseil seront discutées les orientations qui sous-tendent l'élaboration de ce Plan, lequel fera l'objet de réunions publiques pour garantir un échange constructif avec les habitants de SAN NICOLAO.

Madame Jennyfer CRUCIANI indique que M. PANTALEON a procédé à la restauration du meuble de la chapelle de Reppiola.

Madame le Maire invite les membres du Conseil à examiner et à se prononcer sur les équipements supplémentaires à installer sur les aires de jeux réservées aux enfants qui fréquentent notre parc communal de Padulella.

## **3. Délibérations.**

### **3.1 Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.**

Madame le Maire précise que cette proposition n'a pas pour objectif de procéder au recrutement d'un personnel administratif, mais de permettre l'avancement au principalat d'un agent titulaire, chargé des tâches d'administration générale.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, en l'absence de questions soumet au vote des Conseillers la création de cet emploi.

**VOTE :**

**ABSTENTION :** 0  
**CONTRE :** 0  
**POUR :** 13

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.

3.2 : Instauration d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et de l'engagement professionnel (IFSE) aux personnels relevant du corps des techniciens territoriaux.

Madame Marie-Thé OLIVESI fait savoir que par ses délibérations des 20 août 2016 et 20 janvier 2018 ce Conseil a instauré pour les attachés, rédacteurs, éducateurs et animateurs sportifs, adjoints administratifs, ATSEM, adjoints techniques et agents de maîtrise, le régime indemnitaire (IFSE) qui tient compte des fonctions, sujétions, expertise et de l'engagement professionnel de ces agents. Elle propose d'étendre ce régime aux techniciens territoriaux.

En l'absence de question, le Maire invite les membres du Conseil à se prononcer sur l'instauration de ce régime indemnitaire.

**VOTE :**

**ABSTENTION :** 0  
**CONTRE :** 0  
**POUR :** 13

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve l'instauration de ce régime indemnitaire (IFSE) aux techniciens territoriaux.

3.3. Fixation du montant du loyer de trois logements communaux.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, fait savoir que trois logements, propriété de la commune sont actuellement vacants. Elle précise que le premier de ces logements, sis à Castellana, est un T3 meublé d'une superficie de 56 m<sup>2</sup>, dont la salle de bains devra être refaite. Les deux autres, un T2 de 36 m<sup>2</sup> et un T3 de 90 m<sup>2</sup> avec terrasse, sont situés dans un même bâtiment à Reghjinca.

Le Maire, au terme d'un long échange sur l'état et la destination de ces trois logements, invite les conseillers :

- à se prononcer sur les loyers mensuels suivants :
  - 400 € pour le T3 de 56 m<sup>2</sup>, sis à Castellana,
  - 380€ pour le T2 de 36 m<sup>2</sup> sis à Reghjinca,
  - 650€ pour le T3 de 90 m<sup>2</sup>, sis à Reghjinca.
- à l'autoriser à conclure et signer les contrats de location, les états des lieux et tous autres documents liés à la location de ces logements.

**VOTE :**

**ABSTENTION :** 0  
**CONTRE :** 0  
**POUR :** 13

Le Conseil Municipal adopte cette délibération, à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

### 3.4 Acquisition et financement de trois véhicules affectés au service de la voirie.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, fait savoir que ce dossier porte sur l'acquisition d'un camion équipé d'un haillon élévateur, d'un tracteur et d'une épareuse mobile. Elle précise qu'avec l'achat de ces engins, la Commune mettra un terme au contrat qu'elle a conclu avec une entreprise privée, chargée de l'entretien des abords des voiries San Nicolao. Elle ajoute qu'avec ces matériels de nouvelles zones, traitées jusqu'alors manuellement par les agents communaux, pourront être entretenues plus aisément et plus rapidement.

Elle souligne que ces acquisitions amélioreront les conditions de travail de ces personnels dont l'un d'eux bénéficiera d'une formation spécifique, au terme de laquelle il se verra délivrer le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité -CACES- de cette épareuse.

Madame Marie-Thé OLIVESI détaille le plan de financement relatif à l'acquisition de ces véhicules pour 129.200 € HT, soit 155.040 € TTC. Cette opération pourrait être subventionnée, à hauteur de 60% du montant HT, soit 77.520 €, par la CDC au titre de la Dotation Quinquennale, le solde de l'investissement étant supporté par la Commune.

Au terme de cet exposé et en l'absence de questions, Madame le Maire invite les membres du Conseil à se prononcer sur ces acquisitions et sur le plan de financement :

**VOTE :**

<b>ABSTENTION :</b>	<b>0</b>
<b>CONTRE :</b>	<b>0</b>
<b>POUR :</b>	<b>13</b>

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal adopte ce rapport.

### 3.5 Financement pour l'acquisition d'un bien immobilier au Village et la création d'un logement social en son 1<sup>er</sup> étage et retrait de la délibération du 26 novembre 2020.

Madame le Maire explique que ce conseil est invité tout d'abord à se prononcer sur le retrait de la délibération portant acquisition d'un bien immobilier au village, adoptée le 26 novembre 2020, avant de délibérer sur le financement des travaux relatifs à la création d'un logement au 1<sup>er</sup> étage.

Madame Marie-Thé OLIVESI propose au conseil municipal de se déterminer sur l'acquisition et le financement du logement qui sera créé en son 1<sup>er</sup> étage. Elle précise que si le prix de vente de cette maison s'établit à 153.600 €, dont 3.600 € de frais notariés, le coût d'acquisition du logement s'élève quant à lui à 76.800 €. Elle ajoute que cet achat pourrait être financé à hauteur de 50 % de sa valeur, soit 38.400 €, par la CDC dans le cadre de son programme -Action Logement-, le solde, soit 38.400 €, étant supporté par la Commune.

En l'absence de question, Madame le Maire invite les membres du Conseil à se prononcer :

- sur le retrait de sa délibération, adoptée le 26 novembre 2020 ;
- sur le projet d'acquisition d'un logement au 1<sup>er</sup> étage de la maison de village récemment acquise ;
- sur le plan de financement exposé pour mener à bien cette opération ;
- sur l'autorisation à lui accorder pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

**VOTE :**

<b>ABSTENTIONS :</b>	<b>0</b>
<b>CONTRE :</b>	<b>0</b>
<b>POUR :</b>	<b>13</b>

Le Conseil municipal adopte cette délibération, à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

3.6 Financement des travaux en vue de la création d'un logement au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble, sis au Village, dont l'acquisition vient d'être validée.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, pour faire suite à la précédente délibération portant acquisition d'un logement, fait savoir que le coût de réhabilitation de cet appartement s'élève à 79.927 € TTC, dont 7.710 € de maîtrise d'œuvre. Elle précise que ces travaux pourraient être financés à hauteur de 50% de leur montant hors taxes, soit 35.980 €, par la CDC au titre du programme Action Logement, le solde de 43.947€, dont 7.967€ de TVA, étant pris en charge par la Commune.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, en l'absence de questions, invite les membres du Conseil :

- à se prononcer sur ces travaux et à adopter le plan de financement tels qu'ils ont été exposés ;
- à l'autoriser à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

**VOTE :**

**ABSTENTIONS :           0**  
**CONTRE :                   0**  
**POUR :                      13**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le rapport relatif au financement des travaux à réaliser en vue de l'aménagement d'un appartement au Village.

3.7 Travaux d'aménagement et de mise en conformité des trottoirs de la Route de San Nicolao et de la Place de l'ancienne gare.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI explique qu'au cours de ces dernières années, la Commune a procédé à de nombreux aménagements pour mettre en sécurité automobilistes et piétons, avec notamment la réhabilitation de routes, de trottoirs équipés de barrières et la création d'une zone piétonne.

Elle précise qu'un diagnostic récent laisse apparaître que deux zones doivent être traitées en priorité. Il s'agit :

- du trottoir existant au niveau du parking, situé devant la Mairie et l'école, dénommé Place de l'Ancienne Gare,
- de l'accotement de la chaussée en bordure de la Route de San Nicolao – RD 34, au droit de la Résidence Sebastiano Costa.

Madame Marie-Thé OLIVESI indique que les travaux à réaliser, concernent des démolitions, des déposes de candélabres et des dessouchages d'arbres, entraînant par voie de conséquence la réhabilitation du dispositif de collecte des eaux pluviales, le réaménagement de l'entrée de la résidence Sebastiano Costa, la reconstruction du local de collecte des ordures ménagères et une intervention sur le réseau d'éclairage public. Elle précise que ces travaux, qui s'élèvent à 98.700€ TTC dont 9.600 € de maîtrise d'œuvre, pourraient être financés à hauteur de 80% de leur montant hors taxes, par le biais de la DETR pour 35.600 € et de la Dotation Quinquennale pour 35.600 €, la Commune supportant le solde de 27.500€, dont 19.740€ de TVA.

En l'absence de question, Madame le Maire invite les membres du Conseil :

- à se prononcer sur la réalisation de ces travaux ;
- à adopter le plan de financement ;
- à l'autoriser à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

**VOTE :**

**ABSTENTION :** 0  
**CONTRE :** 0  
**POUR :** 13

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés le rapport portant aménagement et mise en conformité des trottoirs de la Route de San Nicolao et de la Place de l'ancienne gare.

**3 8 Réfection du parking communal – Place Piano.**

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, présente un diagnostic sur l'état du parking communal, dit Place Piano, situé à l'entrée nord de SAN NICOLAO. Elle rappelle que cet emplacement, à proximité des commerces et du bord de mer et son utilisation en période estivale par les forains, est fortement fréquenté par les piétons et les véhicules.

Madame Marie-Thé OLIVESI préconise, dans un souci de sécurisation, la réalisation travaux de réfection du revêtement de ce parking qui est particulièrement dégradé par un usage intensif et par les racines des arbres qui le couvrent dans sa majeure partie. Elle indique que dans le cadre de cette opération, il est également prévu la pose d'un dispositif anti-racinaire et l'enfouissement des réseaux électriques. Elle précise que le coût de ces travaux s'élève à 327.000 € HT, soit 362.000 € TTC, dont 27.600 € TTC de maîtrise d'œuvre. Elle ajoute que cette opération pourrait être financée à hauteur de 80% hors taxes, soit 261.600 € par le biais d'une part de la DETR et d'autre part de la Dotation Quinquennale, le solde, soit 100.400€, dont 72.400€ de TVA, étant supporté par la Commune.

Madame Laetitia MAURIZI demande s'il ne serait pas envisageable d'équiper, dans le cadre de cette réfection, deux ou trois places de stationnement de bornes de recharge pour voitures électriques.

Madame Marie-Thé OLIVESI confirme que cette démarche, à visée écologique, sera étudiée favorablement.

En l'absence d'autre question, Madame le Maire invite les membres du Conseil :

- à se prononcer sur la réfection du parking communal, Place Piano ;
- à l'autoriser à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

**VOTE :**

**ABSTENTION :** 0  
**CONTRE :** 0  
**POUR :** 13

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve le projet relatif à la réfection du parking communal « Place Piano ».

**3.9 Travaux à réaliser dans le cadre du dispositif de lutte contre les incendies de forêts -DFCI-.**

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, rappelle que les feux de végétation font partie des risques naturels majeurs auxquels la population peut être confrontée. Elle précise que face à ces risques, l'État a mis en œuvre une politique de prévention appelée Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) avec notamment l'équipement, l'aménagement et l'entretien de l'espace forestier.

Madame Marie-Thé OLIVESI souligne que la protection des personnes et de leurs biens exige une lutte efficace contre les incendies de forêts, lutte qui repose sur un accès facile aux massifs par les véhicules d'intervention. Pour répondre à cette exigence, elle propose l'implantation, au niveau du piémont, dans des lieux stratégiques, de deux citernes hydrauliques pour alimenter dans les meilleurs délais et conditions les engins de lutte contre l'incendie et la remise en état de trois pistes forestières, avec la création de fossés pour éviter que ces ouvrages soient dégradés par le ruissellement des eaux pluviales. Enfin, elle expose la pertinence de constituer un pare-feu situé entre le village et la plaine.

Elle indique que ces travaux et aménagements qui s'élèvent à 108.991 € HT, soit 119.890 € TTC, pourraient être financés par le biais d'une subvention allouée par l'État, au titre de la DETR – Axe 6 -, à hauteur de 50% de leur montant hors taxes, soit 54.995 €, la Commune prenant pour sa part en charge la somme de 64.895 € dont 23.978€ de TVA.

En l'absence de question, Madame le Maire invite le Conseil municipal :

- à approuver ces travaux à réaliser dans le cadre du dispositif de défense de la forêt contre les incendies ;
- à adopter le plan de financement exposé.
- à l'autoriser à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

**VOTE :**

**ABSTENTIONS :**            **0**  
**CONTRE :**                    **0**  
**POUR :**                      **13**

Le Conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés ce rapport.

### 3.10 Motion en faveur du transfèrement de Messieurs P. ALESSANDRI et A. FERRANDI dans un des deux centres de détention situés en Corse.

En introduction, le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, réaffirme le caractère humanitaire qui sous-tend l'inscription de cette motion à l'ordre du jour de cette séance, avant de passer la parole à Monsieur Charles COLOMBANI qui précise que ce point fait suite à la saisine par la Section Corse de la Ligue des Droits de l'Homme. Après avoir rappelé les principes de souveraineté et d'indépendance de notre Conseil par rapport aux autres collectivités territoriales et parlementaires de Corse, explique dans le détail, ce en quoi le projet qui est proposé à la discussion se démarque du texte transmis par la Ligue.

Madame le Maire, à l'issue d'un échange sur, invite le Conseil municipal à se prononcer sur le texte de la motion dont elle donne lecture :

*« Considérant que depuis 21 ans de détention, l'administration pénitentiaire constate que Messieurs Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI ne présentent aucune difficulté de gestion ;*

*Considérant l'article 17-1 des Règles pénitentiaires européennes du Conseil de l'Europe qui préconise que « les détenus doivent être répartis autant que possible dans des prisons situées près de leur foyer ou de leur centre de réinsertion sociale » ;*

*Considérant l'article 402 du code de procédure pénale qui dispose qu'« en vue de faciliter le reclassement familial des détenus à leur libération, il doit être particulièrement veillé au maintien et à l'amélioration de leurs relations avec leurs proches pour autant que celles-ci paraissent souhaitables dans l'intérêt des uns et des autres » ;*

*Considérant la situation très exceptionnelle réservée à Messieurs Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI et le déni de justice qui les affecte ;*

*Considérant notre attachement indéfectible au respect du Droit et des Lois, parmi lesquelles celles réglementant les procédures pénales et pénitentiaires ;*

*Considérant notre soif de justice et d'équité qui doivent s'appliquer indifféremment à n'importe quel justiciable ;*

**Les membres du conseil municipal de San Nicolao :**

*- demandent que Messieurs Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI soient désinscrits d'urgence du répertoire des Détenus Particulièrement Signalés ;*

*- demandent l'application au plus vite et sans restriction du droit au rapprochement et au transfèrement de Messieurs Pierre ALESSANDRI et Alain FERRANDI dans un des deux centres de détention situés en Corse ;*

*- demandent la mise en place d'un véritable projet de réinsertion social et familial adapté en cohérence avec les motivations des intéressés et le droit à la famille. »*

**VOTE :**

**ABSTENTIONS : 3**

**CONTRE : 0**

**POUR : 10**

Le Conseil municipal approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la motion portant rapprochement et transfèrement de MM ALESSANDRI et FERRANDI dans un des deux centres de détention situés en Corse.

**4. Questions diverses.**

Charles COLOMBANI fait savoir que le projet qui avait été exposé du 26 septembre dernier, relatif à la réception, au traitement et à la valorisation des déchets verts produits par les seuls particuliers résidant sur San Nicolao, pouvait évoluer dans un double souci, de sécurité et d'économie. Il indique que cette évolution ne concerne que la première phase de ce dispositif. Il précise que la solution préconisée porte sur l'abandon de la construction du quai de déchargement et la mise en place de bennes de stockage, pour les remplacer par une plateforme de décharge qui fera l'objet d'une matérialisation.

Marie-Toussainte MARCHI fait savoir que les mesures sanitaires, prises par le Gouvernement dans le cadre de lutte contre la COVID 19, suspendant toutes les compétitions sportives jusqu'au mois de juin prochain devraient faire obstacle à la 1<sup>ère</sup> édition du « *Triathlon de San Nicolao en Costa Verde* » qui est programmée pour les 17 et 18 avril prochain. Elle précise que si aujourd'hui la Ligue Corse de Triathlon réunie à Ajaccio va proposer le report de cette compétition au mois de septembre, il y a des fortes chances pour que cette édition soit repoussée en 2012.

\*

\* \*

En l'absence d'autres questions le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, lève la séance à 17H00.